

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014

Le seize juin deux mil quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 10 juin 2014

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Biraud Alain, Meunier Magaly, Airault-Mounier Stéphanie, Nicolas Cluseau, Bousser Albert, Deschamps Valérie, Fombelle Morgan, Fouché Sylvie, Grimaud Marie-Thérèse, Hauwaert Gaëlle, Léoment Nathalie, Moraud Franck, Bouyer Nadia

Absents excusés : Bonnisseau Denis

Absents :

Secrétaire de séance : Gaëlle Hauwaert

La séance étant déclarée ouverte, Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

✓ **Création d'un emploi avenir**

Madame le maire informe l'assemblée que 2 agents municipaux sur 3 sont en congés maladie. Ces agents avaient pour mission d'entretenir la voirie. Il convient dès lors de recruter un agent pour satisfaire à ces absences. Les emplois d'avenir ont l'avantage d'être pris en charge par l'état à 75 %.

Le coût mensuel restant pour la commune serait de 549 €/mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste en emploi d'avenir pour 35 heures/semaine.

Il décide aussi de recruter Cédric Berger, déjà contractuel à la commune, qui entre dans le cadre de ce dispositif (être âgé de moins de 25 ans, totalisant 1 an de recherche d'emploi et ne possédant pas de diplôme supérieur...).

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et les pièces afférentes au dossier.

✓ **Remplacement « congés et maladie » de l'agent d'entretien de la salle socioculturelle « La Cendille »**

Le maire informe le conseil municipal que 8 courriers sont arrivés en mairie suite à l'affichage de l'offre d'emploi. Cette offre proposait un remplacement pour un maximum de 15 heures par semaine, et seulement pour les congés annuels (soit 5 semaines dans l'année) et pour éventuellement les congés maladie, s'il y en a.

Le maire donne lecture des huit courriers.

Après vote à bulletin secret, ont obtenu :

Madame Robinson Eileen : 10 voix
Madame Fretier Virginie : 3 voix
Madame Bernard Charlotte : 1 voix

Madame Robinson est retenue pour ce remplacement, il lui sera proposé de travailler quelques jours avec Isabelle Meunier avant ses congés d'été pour apprendre à connaître les lieux et le travail demandé.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les contrats éventuels avec Madame Robinson.

✓ **Référents salle socioculturelle**

2 référents sont nommés pour la salle « La Cendille ». Il s'agit de Marie-Thérèse Grimaud et Nicolas Cluseau

✓ **Indemnité de préfecture**

Le maire et le 1^{er} adjoint proposent d'attribuer une indemnité à l'agent de maîtrise Michaël Meunier pour récompenser son travail et ses compétences multiples et efficaces.

L'indemnité de Préfecture correspondrait à ces critères d'attribution. En conséquence, le maire propose une indemnité de 200 euros brut par mois.

Le maire propose un vote à bulletin secret. Magaly Meunier et Morgan Fombelle faisant partie de la famille proche de M. Meunier sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Résultats du vote : 200 € : 10 voix
300 € : 1 voix
100 € : 1 voix

Il sera octroyé à Michaël Meunier, une indemnité de préfecture de 200 € brut par mois, à compter du 1^{er} juillet 2014.

✓ **Projet parc éolien « Le Pelon »**

Le maire présente le projet de parc éolien « Le Pelon » de Sauzé-Vaussais / Mairé l'Evescault.

Après en avoir délibéré, le maire propose un vote à bulletin secret. Nathalie Léoment sort de la salle et ne prend pas part au vote, étant propriétaire de 2 parcelles concernées par ce projet.

Résultats du vote : Pour : 6
Contre : 6
Blanc : 1

Les opinions étant partagées, le conseil municipal n'émet pas d'avis.

✓ **Budget « panneaux photovoltaïques » décisions modificatives**

Budget en nomenclature M4, il faut faire apparaître l'amortissement des subventions. Ces subventions sont à amortir pour la même durée que les travaux auxquelles elles sont rattachées, soit 15 ans.

Ecritures à effectuer :

c/021 : 941.20 €	c/13912 : 941.20 €
c/023 : 941.20 €	c/777 : 941.20 €

✓ **Autorisation permanente et générales de poursuites**

Le conseil municipal autorise le maire à donner l'autorisation à Monsieur Pascal Michez, comptable au Centre des Finances Publiques de Sauzé-Vaussais, à exécuter tous actes de poursuites subséquents envers les redevables défaillants.

✓ **Médiation « Nuits Romanes »**

Le maire informe l'assemblée que le pays mellois propose une partie médiation avant la soirée, afin d'aborder le thème de la lumière au Moyen Age. Cette médiation pourrait avoir lieu soit à 19h45 et (ou) à 20 h 15.

✓ **Salle socioculturelle « La Cendille »**

Le conseil municipal décide de mettre des rideaux dans la petite salle. Devis de Fabrice Gervais accepté pour la somme de 1 752.00 € HT.

✓ **Location salle socioculturelle « la cendille »**

Okies Country demande la location de la salle les jeudis soir, mais avec une heure supplémentaire pour pratiquer de la Zumba. Après délibération, le conseil municipal décide de passer la location de 500 €uros à 600 €uros pour l'année 2014-2015.

✓ **Divers**

1. Exposition de pierres et fossiles : Refusé par 14 non sur 14 votants, car la commune ne possède pas de locaux adaptés, et l'archevêché refuse que cette exposition soit mise dans l'église.
2. Lecture d'une lettre de M.Vézinat qui demande à ce qu'une rue soit appeler « Marcel Vézinat 1907-1944, mort pour la France ». Le conseil avait décidé de ne pas donner de nom de personnage aux rues. Monsieur Vézinat est invité à venir faire une petite allocution le jour du 14 juillet si cela lui est possible.
3. Préparation du 14 juillet : 11 h 15 défilé au monument aux morts – Allocution – Vin d'honneur – Retraite aux flambeaux à 22 h – Feu d'artifice
4. Franck Moraud demande un « sens interdit » à la Roche Bardin